



FOURNEVILLE

REGLEMENT DU CONCOURS DES PLUS BELLES MAISONS FLEURIES & DES HAIES DE JARDIN

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

La Commune de FOURNEVILLE organise son concours des plus belles maisons fleuries et des haies de jardin afin d'encourager le fleurissement des parcelles privées et l'entretien des haies de jardin en récompensant les meilleures réalisations dans ces deux catégories.

Les réalisations fleuries et les haies concernées, prises en considération par le Jury, devront être impérativement visibles de l'espace public et de la voirie, étant précisé que les membres du Jury s'interdiront de pénétrer dans les maisons et parcelles privées.

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée devra faire acte de candidature soit directement auprès du secrétariat de la Mairie, soit par mail à l'adresse suivante : contact@mairie-fourneville.fr

Cette candidature devra être adressée **avant le 10 mai 2026**.

Toute inscription entraînera l'acceptation des règles du présent Concours et des décisions prises par le Jury.

Article 3 : COMPOSITION ET INVENTION DU JURY

Le Jury de 5 personnes est composé du Maire, de Conseillers municipaux et de Professionnels de l'horticulture. Les membres du Jury, ne pouvant être juges et parties, ne pourront pas être lauréats du présent Concours.

Les visites du Jury interviendront entre le 18 mai et le 18 juin 2026, les participants au Concours n'étant pas prévenus puisque l'appréciation du Jury s'effectuera depuis la voie publique à l'extérieur des propriétés.

Les membres du Jury feront preuve de confidentialité et ne communiqueront pas leur décision avant l'annonce officielle effectuée lors de l'évènement communal prévu à cet effet.

Article 4 : CATEGORIES DU CONCOURS ET CRITERES D'APPRECIATION DU JURY

4.1 Deux catégories sont prévues :

- 1. MAISONS INDIVIDUELLES ET JARDINS VISIBLES DE LA VOIRIE
- 2. HAIES DE JARDIN VISIBLES DE LA VOIRIE

4.2 Les critères d'appréciation du Jury sont les suivants :

POUR LES MAISONS ET JARDINS :

- Evaluation générale de l'environnement du jardin et de la perception paysagère
- Harmonie des volumes, des couleurs et des compositions
- Esprit créatif et entretien
- Diversité botanique, choix des essences et type de taille

POUR LES HAIES DE JARDIN :

- Evaluation générale de l'environnement et perception paysagère
- Gestion et qualité de l'entretien
- Pertinence des végétaux et présence d'essences locales de préférence
- Type et hauteur de la taille, harmonie et créativité

Article 5 : RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Chaque participant sera informé de la date de remise des prix.

Le classement des gagnants sera annoncé lors d'un événement communal auquel le ou les participants au Concours seront invités à être présents.

Article 6 : PHOTOS

Les participants au Concours acceptent que des photos soient prises depuis la voie publique par le Jury et autorisent la publication de celles-ci sur le site internet de la Commune et la revue communale L'ECHO DU LAVOIR, avec une autorisation écrite, ainsi que, le cas échéant, dans la presse locale, sans contrepartie.

